

L'ONCFS et le Muséum d'histoire naturelle ont, le 7 mars dernier, cossigné à la demande de l'Etat une Expertise scientifique collective sur le devenir de la population de loups en France , « DEMARCHE D'EVALUATION PROSPECTIVE A L'HORIZON 2025/2030 ET VIABILITE A LONG TERME »

On y lit : « Actuellement, l'Etat identifie la problématique des dégâts aux troupeaux comme motif de recours aux décisions de prélèvements dérogatoires sur la population de loups en mobilisant l'article 16(1).b de la Directive Habitat Faune-Flore. Ce dernier stipule que des dérogations sont possibles « *en cas de dommage important et en l'absence de solutions alternatives satisfaisantes* », c'est-à-dire, tel qu'interprété en France, une fois que les mesures non létales de protection des troupeaux ont montré des limites d'efficacité. Cette ligne de conduite vise à ce que le prélèvement d'un certain nombre de prédateurs, localisé ou non dans l'espace, permette de « *prévenir des dommages importants* ». Si celle stratégie devait être intégrée dans une logique de gestion adaptative, **il serait essentiel d'au moins évaluer le lien entre la dynamique démographique et/ou spatiale du loup et la réponse attendue de diminution des « dommages » considérés « importants »** à des échelles d'espace et de temps qui resteraient à définir. »

Autrement dit, non seulement le prélèvement ne doit intervenir qu'en dernier recours, mais il conviendrait qu'au minimum l'on ait une idée de son efficacité !

Non seulement, on ne sait rien de l'efficacité des prélèvements, mais l'ONCFS et le Muséum soupçonnent qu'ils peuvent avoir l'effet inverse de celui escompté « Cependant, les mécanismes de compétition territoriale entre les unités sociales voisines sont également documentés comme impactant significativement la survie des loups. **La réduction des tailles de meute par les tirs peut donc en compensation alléger l'effet de la compétition et améliorer la survie des autres membres du groupe.** »

FNE Vaucluse s'incline devant l'analyse des experts de l'ONCFS et du Muséum et souligne que tuer des loups, en quelque nombre que ce soit, est une attitude irrationnelle (ou politique ?) qui ne peut répondre aux difficultés des éleveurs ovins.

Nous remercions l'Etat français d'avoir demandé des études scientifiques et nous permettons de l'inviter à en tirer toutes les conséquences

En conclusion, nous sommes totalement opposés aux prélèvements.